

**Communiqué de presse**

***Pour diffusion immédiate***

***Prévention des incendies*
Avoir un avertisseur de fumée fonctionnel, c’est indispensable!**

Montmagny, le 13 octobre 2017 – Alors que la Semaine de prévention des incendies tire à sa fin, le lourd bilan des incendies survenus au cours des derniers jours à Cap-Chat et à La Bostonnais dans l’agglomération de La Tuque n’a laissé personne indifférent. En tant que responsable du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de son territoire, la MRC de Montmagny tient plus que jamais à rappeler à quel point il est non seulement obligatoire selon la réglementation municipale, mais essentiel d’avoir des avertisseurs de fumée fonctionnels dans tous les bâtiments résidentiels afin d’alerter rapidement les occupants en cas d’incendie et, ultimement, de sauver des vies.

Selon Charles Gauthier, pompier, préventionniste et coordonnateur en sécurité incendie à la MRC de Montmagny, il doit y avoir un avertisseur de fumée dans chacun des logements d’un immeuble à appartements et un par étage d’une maison. Il insiste d’ailleurs sur le fait que les avertisseurs de fumée doivent toujours être en état de fonctionner et qu’il est toujours préférable de les réinstaller à un endroit moins susceptible de déclencher une alarme inutilement que d'en retirer la pile ou de les débrancher, ne serait-ce que quelques minutes pendant que les occupants cuisinent. Il rappelle également qu’un avertisseur de fumée a une durée de vie de 10 ans et qu’il faut vérifier la date d’expiration figurant sur l’appareil.

Bref, bien que la prévention demeure le meilleur atout pour éviter qu’un incendie n’éclate, des avertisseurs de fumée fonctionnels jumelés à un plan d’évacuation pratiqué en famille et à un appel rapide au 9-1-1 est la recette parfaite pour réduire les conséquences d’un incendie.

- 30 -

Source : Information

Émilie Laurendeau Charles Gauthier

Communications régionales Montmagny MRC de Montmagny

418 248-3361, poste 2063 418 248-5985, poste 353